



# CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distribution: Générale

PNUE/CMS/ScC17/Doc.8  
8 septembre 2011

Français  
Original: Anglais

17<sup>ème</sup> RÉUNION DU  
CONSEIL SCIENTIFIQUE  
Bergen, 17-18 novembre 2011  
Point 19.3 de l'ordre du jour

## TAXONOMIE ET NOMENCLATURE DES ESPECES AVIAIRES CONCLUSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL INTERSESSIONS DE LA CMS SUR LA TAXONOMIE

*(Préparée par le Groupe de travail intersessions du Conseil Scientifique)*

1. Afin de contribuer à la résolution des questions soulevées lors de la COP9 de la CMS, qui s'est tenue à Rome en décembre 2008 (voir la recommandation 9.4 de la COP), le Conseil scientifique a constitué un Groupe de travail intersessions sur la taxonomie lors de sa 16<sup>ème</sup> réunion à Bonn, en juin 2010,. Les personnes suivantes ont été choisies en qualité de membres:

M. Barry Baker, Conseiller scientifique nommé par la Conférence  
M. Sergey Dereliev, Agent technique, AEWA  
Dr. Torbjörn Ebenhard, Conseiller scientifique, Suède  
M. John O'Sullivan, Conseiller scientifique nommé par la Conférence  
Prof. Alfred Oteng-Yeboah, Conseiller scientifique nommé par la Conférence  
Dr. Jean-Philippe Sibley, Conseiller scientifique, France

2. Le Groupe de travail a travaillé par correspondance. Ses commentaires et conclusions sont présentés ci-dessous. La méthode choisie a consisté à poser les questions suivantes, qui lui ont paru essentielles, puis d'y répondre.

### **La CMS doit-elle harmoniser sa taxonomie et sa nomenclature des espèces aviaires migratrices avec celle de la CITES?**

3. Le Groupe de travail a reconnu le bien-fondé de l'harmonisation de ces deux listes. Cet objectif pourrait être atteint:

- (a) si la CMS acceptait d'utiliser la référence que la CITES utilise actuellement (Dickinson, 2003).
- (b) si la CITES acceptait d'utiliser les références que la CMS utilise actuellement (Morony, Bock et Farrand, 1975, et Sibley et Monroe, 1990). Vous trouverez ci-dessous les énoncés complets de ces références.
- (c) si les deux Conventions adoptaient des changements appropriés.

4. **Note importante:** en ce qui concerne les albatros et les grands pétrels, la proposition initiale du Secrétariat de la CMS était d'adopter la taxonomie utilisée par l'Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels (ACAP). L'ACAP elle-même a vivement soutenu cette proposition, et il est utile de rappeler que cet Accord, qui fait partie des Accords de la Famille de la CMS, dispose de son propre Groupe de travail sur la taxonomie, constitué d'experts de renommée. Lors de la 16<sup>e</sup> réunion du Conseil scientifique, le rapport du Groupe de travail sur les oiseaux a indiqué que, en ce qui concerne ces espèces, le Groupe de travail sur les oiseaux préférerait également suivre la méthode proposée par l'ACAP, plutôt que celle de Dickinson (2003), qui traite ces oiseaux de façon fort différente. Après avoir reconsidéré cette question, le Groupe de travail intersessions est convaincu que **la CMS devrait utiliser la taxonomie proposée par l'ACAP en ce qui concerne les espèces relevant de sa compétence**. La CITES pourrait souhaiter examiner si elle souhaite imiter la CMS et donc adopter la méthode (c) ci-dessus.

5. Nous recommandons au Secrétariat de la CMS, à celui de l'ACAP et au Groupe de travail sur la taxonomie de communiquer et de collaborer étroitement afin de s'assurer que les deux Conventions puissent intégrer efficacement les modifications taxonomiques validées par l'ACAP. Nous proposons que, dans la mesure du possible, les méthodes adoptées offrent l'avantage de disposer d'un seul et unique document de référence imprimé. Il conviendra également de rester attentifs aux éventuels ajouts de nouvelles espèces auxquels l'ACAP pourrait procéder dans sa propre Annexe des espèces. Nous ne considérons cependant pas que de telles questions puissent constituer des problèmes insolubles.

**Exception faite des espèces de l'ACAP, devrions-nous procéder à cette harmonisation en nous fondant sur le texte de Dickinson (2003)?**

6. Le Groupe de travail intersessions s'est rendu compte que l'option Dickinson comportait à la fois des avantages et des inconvénients.

7. Le fait qu'il ne comprend qu'un seul volume constitue effectivement un avantage appréciable. Le Groupe de travail intersessions considère que ce choix représente un compromis satisfaisant entre la taxonomie fondée sur la recherche génétique et celle basée sur les méthodes traditionnelles. En outre, son utilisation conviendrait à la fois au Secrétariat et aux Parties de la CITES, car ils n'auraient pas à modifier leurs méthodes de travail actuelles, sauf peut-être en ce qui concerne les espèces de l'ACAP (voir ci-dessus).

8. Dickinson présente cependant effectivement certains inconvénients. Comme tout document imprimé qui n'est pas régulièrement mis à jour, les résultats des tous derniers travaux de recherche ne peuvent y figurer pendant la période entre deux éditions. Par exemple, l'océanite tempête de Monteiro (*Oceanodroma monteiroi*) est classée sous la catégorie des espèces vulnérables sur la Liste rouge de l'UICN, ce qui signifie qu'il s'agit d'une espèce « menacée » selon la terminologie de la CMS. Si la CMS venait à souhaiter, de ce fait, de l'inscrire à l'Annexe I, elle ne le pourrait pas en se fondant sur Dickinson, qui ne distingue pas ce taxon et *Oceanodroma castro*. Il est quasiment certain que cette situation se reproduira, aussi bien du point de vue de l'édition 2003 que de toute autre future édition de Dickinson. Dans de nombreux cas cependant, et notamment en ce qui concerne les regroupements et les divisions, il serait également possible de répertorier un taxon conformément à la CMS, en se servant, en lieu de définition, d'un nom sous-spécifique et/ou d'une limite géographique. L'on doit également préciser que certaines autorités scientifiques considèrent comme très importante la stabilité sur une période de plusieurs années, plutôt que de procéder à des changements fréquents fondés sur les tous derniers travaux de recherche.

Cette stabilité serait également très utile aux autorités, par exemple aux Parties contractantes qui souhaiteraient procéder à la classification juridique des taxa.

9. Un autre inconvénient est que, s'agissant d'un volume publié, Dickinson risque de ne pas être facilement disponible à un grand nombre de personnels travaillant sur des questions liées à la CMS dans certains Etats Parties à la CMS. Il serait peut-être possible de résoudre cette difficulté (au moyen de quelques efforts, notamment financiers) en publiant tout ou partie de l'ouvrage sur l'Internet.

10. Nous avons également remarqué que l'édition 2003 de Dickinson n'utilise pas le classement par ordres, ce qui complique la recherche de références, sans cependant, selon nous, poser de problèmes insurmontables.

11. L'utilisation de Dickinson présente une difficulté supplémentaire : depuis la publication de sa dernière édition en 2003, des mises à jour sont disponibles sur l'Internet, la plus récente datant d'octobre 2008 et portant le numéro 8. Ces mises à jour n'ont pas été conçues pour être exhaustives, et ne le seront que lors de la prochaine édition de Dickinson. Il est impossible d'être certains de sa date de publication, mais, si l'on en croit certaines sources (p. ex. Amazon, le libraire en ligne), elle pourrait avoir lieu dès la fin 2011, c'est-à-dire peu après la COP10 de la CMS. Quoi qu'il en soit, cela ne saurait tarder. Nous commenterons divers autres aspects liés dans nos conclusions ci-dessous.

12. Le fait d'adopter Dickinson (ou toute autre nouvelle source) aurait des implications considérables, notamment juridiques, à la fois pour les Parties à la CMS et pour le Secrétariat. Celles-ci ne sont pas poursuivies davantage ici.

### **La CMS devrait-elle décider de maintenir ses références existantes et demander à la CITES d'envisager de les adopter?**

13. Morony, Bock et Farrand (1975), et Sibley et Monroe (1990 et 1993) sont des références plus anciennes que Dickinson; depuis leur publication, la pensée taxonomique a considérablement évolué. Le Groupe de travail a considéré qu'il ne serait pas raisonnable de proposer que la CITES les adopte comme références officielles. Quoi qu'il en soit, nous sommes persuadés qu'il serait temps que la CMS évolue vers quelque chose de plus récent.

### **Existe-t-il d'autres nomenclatures que nous pourrions souhaiter adopter ?**

14. Lors des réunions de la CMS, l'idée d'utiliser la taxonomie/nomenclature de BirdLife International en tant que référence source de la CMS et de la CITES a bénéficié d'un certain soutien. Cela a également été le cas lors des délibérations du Groupe de travail. Divers avantages ont été évoqués.

15. BirdLife agit en qualité d'autorité pour la Liste rouge des oiseaux de l'IUCN. La taxonomie de BirdLife provient d'une vaste palette de sources des plus fiables ; en outre, elle est mise à jour et republiée chaque année. La nomenclature et la taxonomie de BirdLife concernant les albatros et les pétrels sont les mêmes que celles de l'ACAP.

16. Le site web de BirdLife propose une 'zone de données' facilement accessible à toute personne ayant accès à l'Internet, et notamment, bien évidemment, aux Parties qui ne peuvent disposer ni du volume imprimé de Dickinson ni des références que la CMS utilise actuellement.

17. Par contre, l'utilisation de la nomenclature de BirdLife pourrait présenter un inconvénient du fait qu'il n'en existe pas de version imprimée complète consultable. Les Secrétariats de la CMS et de la CITES ne bénéficieraient ainsi pas de la garantie de pouvoir travailler selon une seule et unique référence sur papier. Par contre, le recours aux ressources électroniques étant désormais chose courante, l'on pourrait penser que leur utilisation ne poserait pas de problèmes sérieux aux Secrétariats.

18. Bien que BirdLife International collabore étroitement avec la CMS et la CITES depuis de nombreuses années, il s'agit d'une ONG et non d'un organisme intergouvernemental. Il convient cependant de noter que BirdLife International agit en qualité d'autorité pour la Liste rouge des oiseaux de l'IUCN (qui, naturellement, comprend des membres issus des gouvernements). Il faut également signaler que BirdLife International n'a pas officiellement invité la CMS et la CITES à utiliser sa propre nomenclature.

19. Le Groupe de travail intersessions reconnaît la valeur exemplaire de la Liste rouge telle que la gère BirdLife International. Nous considérons cependant que, en ce qui concerne les besoins particuliers de la CMS, un ouvrage imprimé est plus commode à utiliser, notamment pour identifier et documenter clairement une situation précise à un moment donné, ce qui est plus difficile à faire avec une base de données électronique. Il est également utile de disposer de précédentes éditions de l'ouvrage de référence en même temps que des plus récentes ; nous le répétons, il nous semble plus simple de travailler avec des textes imprimés qu'avec des sources électroniques. Lors de la rédaction des documents de la CMS, en particulier des Annexes, il est plus facile non seulement de référencer des documents imprimés mais également de procéder aux classifications juridiques.

20. **Remarque:** un des membres du Groupe de travail intersessions est resté convaincu du fait que la taxonomie de la Liste rouge de BirdLife International constituait la meilleure option possible. Les conclusions du Groupe ne sont donc pas unanimes sur ce point.

### **Existe-t-il d'autres taxonomies/nomenclatures que nous devrions considérer?**

21. Il existe une autre taxonomie ornithologique respectée au niveau international, celle de Clements (2007). Le Groupe de travail a cependant considéré que si la CMS et la CITES venaient à l'adopter, ce changement serait nécessairement plus perturbateur, sans offrir d'avantages particuliers.

22. Le dernier volume du *Handbook of the Birds of the World*, édité par del Hoyo et al., une série très appréciée des spécialistes, devrait paraître à la fin 2011 (un volume de mises à jour est également prévu). Bien qu'il s'agisse d'un ouvrage remarquable, actuellement largement utilisé en tant que référence taxonomique au niveau des espèces, il comprend 16 volumes, lourds et difficiles à manier comme source de références. Il comprend en outre une pléthore d'illustrations et autre documentation, qui seraient superflus aux seules fins de référence pour l'élaboration de traités (raison pour laquelle d'ailleurs son prix est très élevé).

### **23. Conclusions du Groupe de travail intersessions**

- (i) En ce qui concerne les espèces couvertes par l'Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels (ACAP), nous recommandons que la taxonomie et la nomenclature de la CMS adhèrent à celles convenues dans le cadre de l'Accord.
- (ii) Nous recommandons à la CMS, en ce qui concerne les autres espèces d'oiseaux, de suivre celles de Dickinson. Quant à la question de savoir quelle édition de Dickinson il

conviendrait d'utiliser, nous considérons qu'il serait très profitable d'attendre la prochaine édition qui, pour autant que nous sachions, devrait paraître dès la fin 2011. Nous aurons sans doute plus d'informations à ce propos avant notre prochaine réunion à Bergen. Nous incitons la CMS à se montrer proactive et à contacter la maison d'édition (Aves Press Ltd.) à la fois pour être tenue à jour et pour examiner des façons de coopérer avant, durant et après la COP. Si, pour une quelconque raison, la CMS venait à décider d'utiliser l'édition 2003, nous lui conseillons en outre d'y inclure l'ensemble des mises à jour électroniques publiées jusqu'à la 8<sup>e</sup> édition (2008).

- (iii) Nous recommandons aux organes compétents de la CMS, ainsi qu'à ceux des divers Accords de la Famille de la CMS, d'observer attentivement l'évolution de la situation en matière de traitement taxonomique des espèces aviaires. Il leur faudrait également considérer et planifier toutes les mises à jour nécessaires, par exemple celles concernant leurs annexes, qui résulteraient de propositions de nouveaux taxa ou d'autres changements concernant la situation de taxa existants de la CMS. Ils devraient en particulier s'efforcer de rester informés de situations où l'IUCN reconnaît qu'un taxon, proposé par une autorité digne de confiance autre que Dickinson, est menacé selon les dispositions de la Convention. En cas de nécessité, la CMS et ses Accords devront prendre toute mesure nécessaire afin de contribuer à la sauvegarde de l'oiseau concerné. La CITES pourrait également souhaiter effectuer de telles études, en collaborant étroitement avec la CMS, selon les besoins.

#### **Action requise :**

- Il est demandé au Conseil scientifique de bien prendre note de ce rapport et de considérer si ses conclusions peuvent être approuvées et présentées à la COP.

#### **Références:**

- Clements, J.F. (2007): *The Clements Checklist of Birds of the World*. Sixth Edition. Ithaca, New York. Cornell University Press.
- Del Hoyo, J. et al (1992-2011) *Handbook of the Birds of the World*. Lynx Edicions, Barcelona.
- Dickinson, E.C. (ed.) (2003): *The Howard and Moore Complete Checklist of the Birds of the World*. Revised and enlarged 3<sup>rd</sup> Edition. London (Christopher Helm) together with Corrigenda 4 to Howard and Moore Edition 3 (2003).
- Morony, J.J., Bock, W.J. and Farrand, J. (1975) *Reference List of the Birds of the World*. Department of Ornithology, American Museum of Natural History, New York.
- Sibley, C.G. and Monroe Jr., B.L. 1990. *Distribution and Taxonomy of Birds of the World*. Yale University Press, New Haven.
- Sibley, C.G. and Monroe Jr., B.L. 1993. *A Supplement to Distribution and Taxonomy of Birds of the World*. Yale University Press, New Haven.